

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Une fois l'année scolaire débutée, tout nouveau calcul de quotient sera effectif le mois suivant le dépôt de dossier en Mairie (pas d'effet rétroactif).

Le quotient familial permet d'établir les tarifs de restauration, APPS et de centre de loisirs en fonction des revenus complets du foyer et du nombre d'enfants.

COMPOSITION DU FOYER

INDIVIDU 1

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail.....

Nombre d'enfants à charge :

INDIVIDU 2

Nom

Prénom :

Adresse :.....

.....

Téléphone :

Mail.....

Dans le cas d'une séparation ou d'un divorce entraînant une double facturation :
Joindre impérativement un jugement (ou courrier d'accord à l'amiable)
ainsi qu'un agenda de garde (à fournir chaque année).

VOS ENFANTS :

Nom de l'enfant	Prénom	Sexe	Né(e) le	Ecole (2021/2022)	Niveau/Classe (2021/2022)

Merci de déposer ce document complété ainsi que toutes les pages de/des avis d'imposition(s) 2021 sur les revenus 2020 de l'ensemble du foyer avant le 07/07/2022 :

- En mairie
- Par mail à scolaire@mairie-itteville.fr
- Sur le portail famille (onglet nous contacter/déposer mon avis d'imposition)